

Le Journal des RETRAITÉS

LETTRE N°18 | JUIN 2025

ÉDITORIAL

Yves-Henri S., retraité, adhérent du SNETAA

NON A LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DES RETRAITES

Le gouvernement est à la recherche d'argent pour combler le déficit du budget. Certains hauts responsables de l'État pensent, comme le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), qu'il faut supprimer l'abattement fiscal de 10 % sur les revenus dont bénéficient les retraités. La ministre chargée des Comptes publics, affirme que cette mesure contribuerait aux 40 milliards d'euros d'économies recherchés pour le budget 2026. Environ 4 à 5 milliards d'euros par an pourraient ainsi être récupérés, selon le ministre de l'Industrie. Une véritable poule aux œufs d'or cette mesure. Le président du MEDEF, croyant bien faire, explique que cet abattement « aberrant et contre nature » avait été attribué aux retraités au titre des frais professionnels des actifs. Le Premier ministre, prudent, se donne le temps de la réflexion et prendra sa décision au mois de juillet 2025. Cette décision concerne quand même plus de 17 millions d'électeurs. Ça donne à réfléchir...

SOMMAIRE

- Éditorial **p.1**
- La Sécurité sociale **p.2**
- Le saviez-vous ? ; Passez une bonne journée **p.3**
- Expos à voir à Paris cet été et Jazz à Paris **p.4**

Un avantage fiscal, cet abattement ?

La réalité, vérifiable dans le Code général des Impôts (CGI), est tout autre. La déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, c'est l'article 83, 3° de CGI. Elle est réservée aux traitements et salaires des salariés.

L'abattement de 10 % qui concerne les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond, c'est l'article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 de ce même Code. Cet abattement a été instauré par l'article 3-I de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977, JO du 31 décembre 1977 p. 6316).

Déduction forfaitaire pour frais professionnels et abattement de 10 % avec un plafond ne sont pas de même nature, d'un point de vue fiscal...

à moins de vouloir sciemment se tromper.

Cet abattement est une réduction automatique appliquée sur les pensions de retraite déclarées, dans la limite de 4 399 € par foyer fiscal. Contrairement à la déduction de 10 % pour les salariés, qui compense les frais professionnels, cette réduction vise à alléger la charge fiscale des retraités pour :

- compenser la baisse de revenus à la retraite ;
- tenir compte de l'impossibilité de fraude fiscale, car les pensions sont déclarées directement par les caisses de retraite ;
- soutenir les foyers modestes et moyens.

Des conséquences graves pour la vie au quotidien des 17 millions de retraités et des futurs retraités qui en seront aussi les victimes.

La suppression de cet abattement ferait majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et rendrait impossibles des personnes retraitées qui, au préalable, ne l'étaient pas :

- près de 8,5 millions de retraités verraient leurs impôts augmenter ;
- 500 000 retraités paieraient des impôts, ce qui de fait leur ferait perdre des aides sociales (aides au logement, etc.) ;
- le revenu fiscal de référence serait fortement augmenté, ce qui ferait perdre l'éligibilité de certaines exonérations ou de certaines prestations sociales (taxes foncières, impôts locaux).

Ce sont les retraités aux pensions les plus modestes qui seraient le plus touchés.

Non ! les retraités ne sont pas des nantis. Signons la pétition de l'UCR.

Encore une fois le constat est que les retraités passent pour des nantis, livrés à la vindicte populaire : tout est fait pour les rejeter de la société. Les retraités ne sont ni des nantis ni des vaches à lait.

Les retraités exigent du gouvernement :

- le maintien de l'abattement de 10 % ;
- la non-augmentation de la CSG ;
- la revalorisation de toutes les pensions au moins au niveau de l'inflation.

C'est pourquoi les retraités du SNETAA appellent tous les retraités à signer et faire signer la pétition lancée par l'Union Confédérale des Retraités de la confédération FO (site <https://www.leslignesbougent.org/petitions/non-a-la-suppression-de-labattement-de-10-pour-les-retraites-21369/#formulaire>).

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Claude C., retraité, adhérent du SNETAA

La connaissance de la Sécurité sociale, de ses principes, de son organisation est souvent imprécise. Les plus jeunes considèrent souvent qu'elle a toujours existé et les attaques qu'elle a subies font souvent oublier aux plus anciens ce qu'elle était à l'origine.

La création de la Sécurité sociale et ses principes fondateurs

Avant la loi sur les assurances sociales de 1928, les salariés sont très peu protégés contre les aléas de l'existence. Et encore, les protections apportées en 1928 sont-elles limitées et prises en charge par des associations diverses : mutuelles, organismes religieux... La proposition d'un organisme unique chargé de protéger tous les salariés est présentée pour la première fois en 1943 par Georges Buisson, membre du bureau confédéral de la CGT (de sa tendance réformiste qui donnera Force Ouvrière). Elle sera, dans un premier temps, refusée par le général de Gaulle, puis adoptée par l'Assemblée consultative mise en place en 1945.

Quels sont ses principes ?

« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. »

La Sécurité sociale vise à protéger les salariés de tous les aléas de l'existence :

- maladie
- maternité
- invalidité
- vieillesse
- accident du travail
- maladies professionnelles
- famille
- chômage

Le principe est celui d'une caisse unique (pas de séparation en branches) financée par un salaire collectivisé en application du principe de la solidarité ouvrière, ce qu'on appelle le salaire différé.

Même si les cotisations ont été divisées en cotisations ouvrières et cotisations patronales, ces 2 cotisations sont une part du salaire du salarié, part qu'il ne touche pas et qui est versée directement à la Sécurité sociale.

Pour les accidents du travail, les maladies professionnelles et la famille (les allocations familiales), le financement est totalement à la charge de l'employeur. Elle va prendre en charge le remboursement des frais médicaux, les indemnités en remplacement du salaire et les pensions de retraite.

Le patronat est, dès l'origine, vent debout contre la Sécurité sociale. En 1946, le CNPF, ancêtre du MEDEF déclare : « C'est une entreprise totalitaire. » Et en 1948 : elle « met en danger l'économie du pays », c'est « une charge considérable », « la moindre maladie est prétexte à repos » Le patronat s'oppose à une caisse unique (et pas seulement lui, la CFTC aussi) et réclame une séparation des risques. La caisse unique, c'est la compensation entre les risques. Si la vieillesse est en déficit, elle peut être compensée par l'assurance maladie par exemple.

Le patronat ne pourra empêcher la création de la Sécurité sociale. Il faut dire qu'à la Libération il a très mauvaise presse, l'essentiel du patronat, en particulier des grandes entreprises, ayant collaboré avec l'occupant nazi. Et la situation sociale est tendue : grèves, occupations d'usines...

Mais il obtiendra que la branche famille et la branche chômage soient détachées des autres. Il obtiendra aussi la limitation de la gestion ouvrière de l'organisme (la Sécu étant financée par une partie du salaire des salariés, il est normal que ce soit les organisations de salariés qui la gère).

Avant 1967, les syndicats de salariés occupent 15 des 25 sièges des conseils d'administration de l'assurance maladie (le patronat 6 sièges). 15 sièges dans les caisses d'allocations familiales sur 28 (6 pour le patronat).

Les ordonnances du général de Gaulle en 1967 instaureront la parité et la majorité ouvrière sera rétablie en 1983.

L'apport de la Sécurité sociale : un progrès majeur de la civilisation

Les dépenses de santé sont passées de 2,5 % du PIB en 1950 à 10 % de nos jours (dont 80 % sont pris en charge par la Sécurité sociale) ; le nombre de médecins a été multiplié par 3 ; le budget de la Sécu, c'est près de 500 milliards d'euros, plus que le budget de l'État (350 milliards).

Quelles conséquences ? L'espérance de vie a gagné 16 ans depuis 1950. L'espérance de vie des femmes est la deuxième du monde après celle des Japonaises. La mortalité infantile est passée de 52 % en 1950 à 3,5 % aujourd'hui.

Et l'hôpital ? L'hôpital, c'est la Sécu !

C'est la Sécu qui finance les hôpitaux. En 1946, il y avait 1,5 million d'hospitalisations par an. Plus de 13,5 millions aujourd'hui. Chaque jour 200 000 personnes sont accueillies dans les hôpitaux qui réalisent 20 000 interventions chirurgicales.

Ajoutons que la Sécu finance largement la recherche médicale et la formation des personnels

L'organisation de la Sécurité sociale

CNAMTS : caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

CNAVTS : caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés

CNAF : caisse nationale des allocations familiales

URSSAF : union de recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales (levée des cotisations)

ACOSS : agence centrale des organismes de sécurité sociale (gestion de la trésorerie)

UCANSS : union des caisses nationales de sécurité sociale (gestion du personnel). Sa spécificité par rapport à toutes les assurances privées et beaucoup d'assurances mutualistes : l'argent cotisé ne passe pas par les circuits bancaires et financiers. Il passe directement aux différentes prestations :

47 % à la vieillesse, 40 % à la maladie, 6 % à la famille, 2 % aux AT et MP, 5 % aux frais de gestion.

LE SAVIEZ-VOUS ?



**JEAN-PAUL
GARRIBOTTO**

conseiller technique retraite
jean-paul.garribotto@snetaa.org
06 59 31 10 53

Dans les établissements, on constate de plus en plus de collègues (PLP, CPE, titulaires et contractuels, AESH) qui en vieillissant font face à des difficultés croissantes, une perte du sens de leur travail, voire connaissent un burn-out. Le SNETAA propose à ceux qui approchent de l'âge de la retraite un accompagnement par le groupe référent de notre syndicat.

Les conseillers techniques « retraite » étudient les situations des collègues souvent « poly pensionnés » (travail dans le privé et le public) et/ou avec des problématiques particulières (« reconnaissance en qualité de travailleur handicapé », congé longue maladie, congé longue durée, congé pour invalidité temporaire imputable au service, ...); ils répondent aux questionnements sur les nouvelles modalités de la retraite progressive qui offre bien souvent une fin de carrière plus sereine. Ils vous répondent par téléphone et par voie électronique.



RAYMOND VALADE

conseiller technique retraite
raymond.valade@snetaa.org
06 89 44 69 98

Plusieurs fois par an sont organisées des journées de rencontre et d'information dans les académies. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos correspondants locaux ! N'hésitez pas à vous inscrire afin de préparer utilement votre départ pour une retraite en toute sérénité !

PASSEZ UNE BONNE JOURNÉE

Mireille D.-L., retraitée, adhérente du SNETAA

Assurer une bonne nuit de sommeil (sujet qui fera l'objet d'un autre article) pour un réveil naturel !

S'étirer, faire déjà cet exercice avant de vous lever : sur votre lit, prendre vos jambes dans vos bras et balancer d'avant en arrière plusieurs fois et de gauche à droite pendant quelques minutes.

Pour se lever

- Se mettre sur le côté, appuyer sur une main, cela fait basculer le torse, les jambes descendent, vous vous retrouvez en position assise.

- Appuyer sur les deux mains en se penchant en avant pour se mettre debout très lentement.

- Puis marcher doucement pieds nus (excellent pour leur santé), faire le tour du lit.

Au choix aller à la salle de bain ou prendre le petit déjeuner.

Votre menu : commencer par une pomme (pour le cœur) accompagnée du fruit de saison (la cellulose des fruits sert au transit mais fermente si elle stagne dans l'estomac derrière les autres aliments).

Continuer par un produit laitier : yaourt nature au lait de chèvre ou de brebis préférables au lait de vache souvent mal

toléré, mettre des fruits frais dedans ou du miel (meilleur que le sucre) pour parfumer.

Ajouter un produit énergétique au choix (tranche de gâteau ou pain complet plutôt que blanc).

Terminer par une boisson : thé au citron ou autre parfum, boisson aux fruits rouges mais bannir le « café au lait », boire un bon café dans la matinée après votre activité matinale !

Prévoir votre activité physique matinale

Même le **ménage** peut être utile : passer l'aspirateur (jambes, bras), faire les vitres (bras, pointe des pieds)

Plusieurs fois par semaine prévoir votre activité préférée :

- Le plus simple : **la marche 30 minutes** ;

- Monter les escaliers plutôt que l'ascenseur, la marche ou le vélo pour les petits trajets plutôt que la voiture ;

- Si vous ne pouvez pas sortir, un **yoga sur chaise** vous permettra de garder l'équilibre : s'assurer de la stabilité de la chaise (ou prendre une table), debout tenir le dossier d'une main, lever la jambe côté opposé et inversement tenir 30 secondes en l'air, recommencez 10 fois ;

- Ou position assise : lever une jambe

puis l'autre, tenir 30s ensuite les 2 ensemble ;

- Si **le vélo** sur route ou d'appartement (même devant la télé) vous rebute, faire du vélo en piscine est excellent : pédalage assis, debout, avant, marche arrière, harmonisez en ajoutant des mouvements de bras pendant 30 à 45 minutes ;

- Pour joindre le mental au physique une séance de **danse** (sans avoir besoin d'aller dans un club), mettre de la musique et remuer en suivant le rythme ;

- Si vous voulez ajouter la précision au mouvement faire un parcours de **« golf »** ou une partie de **pétanque**, en plus du « social » vous prendrez l'air pour vous oxygéner !

Pour vos repas : privilégier le bio, le vrai, le naturel, les légumes de votre jardin : le **jardinage** est une excellente activité ; remplacer la viande rouge par le « poisson gras », trop de féculents par des légumes « verts », doucement sur le « sucré ». **Surtout le soir**, ne pas prendre le dîner trop tard pour que la digestion ne perturbe pas le sommeil.

Pour finir la journée, éviter les lumières vives, les « bleues » tv, ordi, tél, préférer quelques pages de lecture !

EXPOS À VOIR CET ÉTÉ À PARIS

Irène L., retraitée, adhérente du SNETAA et Nicolas D., retraité, adhérent du SNETAA

LOUVRE COUTURE OBJETS D'ART, OBJETS DE MODE

– Jusqu'au 24 août 2025

D'un format inédit, cette exposition propose un dialogue entre la collection d'objets, de matières, d'époques les plus variées et une centaine de vêtements et accessoires de mode contemporains.

La collection d'objets du Louvre date de Byzance et les vêtements de créateurs de 1961 à nos jours.

La mise en scène est très pertinente : on comprend comment les stylistes se sont inspirés des créations d'autrefois. Une robe avec un imprimé « chasse » va être placée dans un endroit où les rideaux, ou la tapisserie ou les tapis ou les fauteuils auront le même imprimé !

L'exposition se situe dans le département des objets d'art (pavillon Sully entre autres). Le rapprochement entre les objets d'art et les pièces de mode n'en est que plus flagrant.



L'art a-t-il influencé la mode ? La mode a-t-elle influencé l'art ?

Coco Chanel a dit que « la mode est un éternel recommencement », je dis que « cette expo a donné un coup de jeune au Louvre ».

Recommandation : munissez-vous de bonnes chaussures, il faut beaucoup marcher !

DAVID HOCKNEY 25, FONDATION LOUIS VUITTON

– Jusqu'au 31 août 2025

David Hockney né en 1937 en Angleterre a choisi de montrer ses œuvres des 25 dernières années.

Plus de 400 œuvres sont exposées sur les 4 niveaux de la fondation. On peut y constater qu'il aura utilisé toutes les techniques l'huile, le fusain, l'acrylique, l'aquarelle, le pastel, l'ipad pour ses plus de 200 toiles réalisées en Normandie pendant le Covid.

En 1964, il s'installe à Los Angeles et peint sa série de piscines et ses grands paysages.

Après l'effervescence de la scène artistique à Londres, ses nombreux voyages à Berlin, Paris, New York alimentent son œuvre.

Ses peintures frappent par la simplicité de leur composition et surtout par des aplats de couleurs franches. Quelle luminosité ! Si vous aimez les couleurs, vous allez adorer !



S'inspirant de la photographie, il recherche des cadrages différents. Les paysages de son Angleterre natale sont impressionnants tout comme les paysages de Normandie. Les variations de lumière, de saisons, le soleil ou la pluie, tout est remarquable !

Les œuvres sont classées par ordre chronologique mais les premiers tableaux ont été peints à l'huile et les derniers aussi ! La boucle serait-elle bouclée ? L'avenir nous le dira.

INSTANTS DONNÉS ROBERT DOISNEAU, MUSÉE MAILLOL

– Jusqu'au 12 octobre 2025

Robert Doisneau (1912-1994) dont la photo du couple s'embrassant sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris a fait le tour du monde !

400 clichés sont à découvrir selon un parcours chapitré par des titres simples.

« Enfance », souvent ses photos les plus connues ; « Artistes », engagé par le magazine Vogue, il a fait le portrait d'artistes très connus (Braque, Picasso, Léger...) ; « Écrivains » ; « Banlieues ». Doisneau détestait les voyages mais il est allé dans le nord prendre des photos de mineurs remarquables !

Doisneau a dit qu'il recherchait toujours « le merveilleux dans le quotidien », c'est pourquoi on est aussi touché par ses photos. Attendre des heures, parfois des jours pour prendre la photo, espérer l'inattendu rien de plus normal ! Respecter les faibles comme les puissants, c'est sa devise. Dignité, humour parfois, humanisme toujours. Doisneau aimait l'être humain et admirer ses photos nous fait un bien fou !



Vous venez à Paris et vous aimez les musiques de jazz ?

PARIS JAZZ CLUB, le Réseau des lieux de Jazz est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 2006 pour promouvoir, célébrer et démocratiser le jazz sous toutes ses formes, notamment à travers les lieux de jazz.

Trouvez votre concert sur l'agenda des concerts de jazz, le réseau qui recense plus de 130 lieux et festivals de jazz Recherche possible par date, par artiste, par lieu, par style... sur <https://www.parisjazzclub.net/fr>

Alors à bientôt et que ça jasse...

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

417 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex